



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une ar-
tère sur le territoire de la Ville de
Genève (Petit-Saconnex).

du 26 novembre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la modification intervenue dans le tracé
de la rue CHANDIEU ;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E.

la modification partielle suivante de l'Arrêté du Conseil
d'Etat du 6 décembre 1910 :

W. 4812

"Rue CHANDIEU" part de la rue de Vermont en direction de
l'avenue Giuseppe-MOTTA et est, actuellement, sans issue.

Cette modification entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

| | |
|--------------|-------|
| Intérieur | 7 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| Chancellerie | 1 ex. |
| Sautier | 3 ex. |
| BH | 1 ex. |



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni